



CAPL N°3 DU 21 DECEMBRE 2012
MOUVEMENT SPECIFIQUE SUR POSTE DES AGENTS DE
CATEGORIE C RELEVANT DE LA FILIERE GESTION PUBLIQUE

MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE
CATEGORIE C AU 1ER JANVIER 2013

Monsieur le président,

Cette CAP locale se tient juste avant le CT de suppressions d'emplois, entérinant ainsi 18 nouvelles suppressions dans notre département. Une fois de plus la catégorie C est sévèrement touchée, elle redonnera cette année 15 emplois. Faut-il croire que la catégorie C est en voie d'extinction ?

Ne faudrait-il pas un vaste plan de requalification de l'ensemble des agents de cette catégorie dans la catégorie B comme la CGT FP le réclame depuis fort longtemps?

Concernant la proposition d'inscrire au mouvement spécifique la Trésorerie de Thiberville, la CGT Finances Publiques y est bien entendu toujours favorable. Cependant selon nous, rien n'empêchera la fermeture du poste même si l'emploi devait être pourvu et maintenu pendant 2 ans. En effet, l'agent sera lié à l'emploi et non à la résidence.

Si l'emploi C n'est pas pourvu, quelles solutions seront envisagées par la direction ?

Si l'emploi A n'est pas remplacé après le départ en retraite de Mme Gibiat, quelles solutions seront envisagées par la direction ? Faut-il prévoir la création de poste de catégorie A dans l'équipe de renfort ?

Si l'emploi C n'est pas pourvu et que la Trésorerie est fermée, qu'advient-il de l'emploi B (secteur recouvrement ou communal) ?

S'agissant des affectations des agents C au mouvement complémentaire du 1er janvier 2013, la CGT FP27 demande depuis 2007 que ce mouvement fasse l'objet d'un véritable examen en CAP locale. Vous nous le présentez pour la première fois à l'ordre du jour mais uniquement pour information.

Les élus de la CGT FP27 souhaitent que ce mouvement soit proposé aux OS en toute transparence (avec les fiches de vœux des agents) même si les affectations proposées ne sont que provisoires.